



Bruxelles, le 24/01/2011  
CLP/PB/phm/fh

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES HUISSIERS  
DU 12 JANVIER 2011**

L'Assemblée générale débute à 10h10.

M. Bioul et Mme Glowacz-de Chevilly souhaitent la bienvenue aux participants.

Après une courte introduction, une discussion s'engage au sujet du règlement interne de la délégation qui date de 1998, et dont certains articles doivent être changés.

Après un long débat, les articles suivants sont modifiés comme suit:

**article 2:** la phrase "La délégation est reconnue représentative si au moins 50% du personnel qu'elle représente a exprimé son suffrage" est supprimée.

**article 5:** la mention "La délégation se réunit au moins deux fois par mois" est supprimée et remplacée par "La délégation se réunit au moins une fois par mois".  
"la hiérarchie" devient "les hiérarchies".

**article 10:** "3 absences" est remplacé par "5 absences".

**article 14:** Cet article est supprimé et remplacé par: "Seule l'Assemblée générale des huissiers a le droit de porter toute modification ou amendement au présent règlement accepté par une majorité d'au moins deux tiers des membres présents au moment du vote".

Ces modifications sont approuvées à une large majorité d'au moins deux tiers des personnes présentes.

L'Assemblée procède ensuite à la désignation du bureau électoral qui est composé comme suit:

- Philippe Bioul, Président
- Maria Glowacz-de Chevilly, Vice-présidente
- Caroline Michiels, Membre
- Arie Verschoor, Membre
- Philippe Maeck, Secrétaire

L'Assemblée décide ensuite que le scrutin se fera sous format papier et sera envoyé par courrier interne, ceci afin de garantir la confidentialité.

Neuf huissiers déposent leur candidature en séance.

Le bureau électoral enverra un courriel à tous les collègues huissiers afin de susciter de nouvelles candidatures.

La délégation sortante présente le bilan de son action. L'Assemblée la remercie pour son engagement.

Le Président clôt la séance à 11h45.

Philippe Maeck  
Secrétaire du Bureau électoral